Tous à l'école

Sorties scolaires : la préparation

Introduction

Les sorties scolaires contribuent à donner du sens aux apprentissages en mettant les élèves directement en contact avec le milieu naturel ou culturel. Elles les confrontent à la réalité, suscitent étonnement, dépaysement, émotions. Elles sollicitent aussi les jeunes sur les plans social, moteur et cognitif et tendent à compenser les inégalités sociales et culturelles. Elles permettent l'apprentissage de la vie collective et l'instauration de relations entre adultes et enfants différentes de celles de la classe. Pour toutes ces raisons, elles sont bénéfiques pour tous les élèves. Les jeunes présentant des troubles de la santé sont parfois moins familiers que d'autres de la vie en groupe en dehors de la famille. De plus, les contraintes que leur maladie ou leurs traitements imposent, leur donnent souvent moins d'occasions d'expériences et de découvertes que leurs pairs valides.

Les répercussions des maladies sur la scolarisation peuvent entraîner des besoins éducatifs particuliers (BEP). Pour l'école, il s'agit en premier lieu de faciliter l'accès aux apprentissages pour les élèves, qu'ils soient, malades ou non, en mettant en œuvre des pratiques bénéfiques à tous. Mais pour certains jeunes malades, des aménagements spécifiques doivent être réalisés, concernant la vie scolaire et/ou les temps de classe. Il s'agit de leur permettre d'apprendre au mieux de leurs capacités, dans un contexte favorable et grâce à des adaptations pédagogiques individuelles ou au sein de petits groupes.

Compte tenu de leurs besoins éducatifs particuliers, il est particulièrement important pour eux de pouvoir participer à ces temps forts de la vie de leur classe que constituent les sorties (sorties régulières, sorties occasionnelles sans nuitée ou sorties avec nuitées). **Il est nécessaire d'anticiper les choix et les aménagements concernant ces sorties, afin de pouvoir au mieux les y associer**. Lors du déroulement de la sortie, des aménagements complémentaires

sont parfois à mettre en œuvre.

Choix des activités lors des sorties et voyages scolaires

Il existe un très large éventail d'activités envisageables. Concernant les classes de découvertes, il est recommandé de les structurer autour d'une des dominantes suivantes en lien avec les programmes de l'école :
- éducation physique et sportive ;
- éducation artistique et culturelle ;
- patrimoine et histoire-géographie ;
- découverte du monde/sciences expérimentale et technologie : nature, environnement, TICE ;
- lecture, écriture, littérature ;
- langues étrangères ou régionales.

Selon les possibilités offertes à la classe ou à l'établissement, on pourra choisir un séjour centré sur tel ou tel **type d'activités** et ainsi favoriser la participation des élèves à besoins éducatifs particuliers. Pour un jeune fatigable, il s'agira d'éviter des activités physiques trop intenses. En cas d'allergies ou de vulnérabilité aux infections, le contact avec des animaux peut être contre-indiqué.
Le **lieu**, mer ou montagne, peut aussi faciliter ou non l'association de l'élève malade. Par exemple, en cas de drépanocytose, l'altitude au-dessus de 1 500 m est interdite (les séjours au ski sont le plus souvent contre-indiqués).

Associer l'élève et ses parents au projet, réfléchir à l'accompagnement

Pour tout élève, l'organisation des sorties scolaires passe par une collaboration avec la famille. Concernant les élèves souffrant de troubles de santé, parfois les parents encourageront le jeune à partir, parfois ils seront réticents, inquiets du fait de la maladie de leur enfant. L'élève lui-même peut être anxieux de quitter son milieu familial, de s'adapter à des conditions nouvelles. Il peut s'interroger sur la prise en

compte de son besoin de repos, de l'intimité nécessaire à certains soins, des aides à la vie quotidienne... Un dialogue régulier, l'anticipation des difficultés, la proposition de pistes concrètes pour les résoudre avec l'aide des professionnels de santé (médecin traitant, médecin scolaire, infirmière scolaire, personnels du Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile...) peuvent contribuer à vaincre ces appréhensions.
Selon la répercussion des troubles de santé, plusieurs situations sont possibles :
- Soit aucun aménagement particulier n'est nécessaire ;
- Soit un accompagnement humain et matériel supplémentaire doit être mis en place, avec notamment un adulte de plus dans l'encadrement pour s'occuper du jeune ; il peut s'agir d'un Accompagnant d'élève en situation de handicap ou AESH (antérieurement Auxiliaire de vie scolaire ou AVS) ou d'un des parents ou d'une autre personne.
- Dans certains cas, la présence d'un parent est indispensable. Par exemple, en cas de nutrition parentérale (avec perfusions), ce sont les parents qui effectuent quotidiennement les gestes infirmiers nécessaires.

Anticiper les besoins de l'élève en matière de transports, d'hébergement et de repas

Pour les **déplacements** en train, la SNCF propose un service gratuit à la personne "Accès Plus" qui a pour but de faciliter le voyage des personnes handicapées depuis la gare de départ jusqu'à la gare d'arrivée et informe de l'accessibilité des gares et de leurs équipements.
L'accessibilité aux autocars et aux autobus est régie par l'arrêté du 18 mai 2009 modifiant l'arrêté du 2 juillet 1982 relatif aux transports en commun de personnes.
Les Aéroports de Paris (ADP) publient un Guide d'aéroport pour le passager à mobilité réduite. Il existe deux guides, un pour Orly et un pour Roissy CDG. Ces brochures sont diffusées gratuitement. Elles peuvent être demandées par mail. Il s'agit de faciliter les déplacements des voyageurs handicapés au sein des aérogares et de les d'informer sur les services disponibles et prévus à leur égard pour les voyages en avion.
Concernant, l'**hébergement**, si un élève est en fauteuil, il s'agit de s'assurer de l'accessibilité de l'ensemble des locaux : chambres ou dortoirs, salle de restauration,

sanitaires et toilettes, salles de classe ou d'activités... Les élèves ayant des problèmes visuels, quant à eux, devront pouvoir se familiariser avec les lieux.
Certains jeunes atteints de maladie chronique ont besoin d'intimité pour certains soins et il est important de parler avec eux et avec leur famille pour choisir avec qui ils partageront leur chambre. Il peut également être nécessaire de choisir des camarades généralement calmes et peu bruyants pour favoriser les temps de sommeil et de repos. Le choix de la chambre ou du dortoir est parfois aussi guidé par le fait que le jeune doit être logé au rez-de-chaussée pour éviter la fatigue liée à la montée des escaliers.
Pour les **repas**, certains jeunes dans le cadre de leur traitement doivent suivre un régime. Il faut donc là aussi anticiper pour définir avec l'organisme d'accueil les modalités de restauration spécifiques.

Assurer si nécessaire la continuité des soins

Les jeunes présentant des troubles de santé peuvent être conduits à suivre différents types de soins (médicaments, régime, rééducations ...). Des garanties concernant la **poursuite des soins** devront être envisagées dans le cadre d'une collaboration entre enseignants, parents et médecin scolaire (en liaison avec le médecin traitant). Sur demande des parents, les traitements à suivre, les précautions à prendre, les signes d'alerte et la conduite à tenir en cas d'urgence sont formalisés dans un Projet d'accueil individualisé (PAI) ou un Projet personnalisé de scolarisation (PPS).
On veillera à emporter **les ordonnances, les médicaments** et la photocopie du protocole en cas d'urgence si besoin est. Il faudra envisager les modalités de stockage et de délivrance des médicaments en veillant à la sécurité de leur accès, en fonction de l'âge du jeune et de ses camarades. Selon les cas, pour les voyages scolaires, des liens réguliers seront prévus avec la famille et si nécessaire avec le médecin traitant. Il faudra parfois faire appel aux services d'une infirmière et/ou d'un kinésithérapeute sur le lieu de séjour. On se renseignera avant le départ sur les services d'urgence à alerter en cas de besoin. Pour les enfants les plus jeunes, si les parents en ont la possibilité, ils peuvent accompagner leur enfant et/ou la classe pendant le séjour. D'une façon générale, tout au long de la classe de découverte, l'élève doit toujours être en présence d'un adulte informé de l'existence de sa maladie. Il est intéressant de prévoir un téléphone portable.

Pour tous les déplacements, la **trousse d'urgence** (pouvant contenir un médicament à conserver au frais), le protocole d'urgence, les numéros de téléphone des services d'urgence du lieu de visite devront être emportés. Cette trousse d'urgence doit rester accessible à tout moment et tous les adultes responsables de l'enfant doivent savoir où elle se trouve.
Certaines **formalités administratives** peuvent être nécessaires en cas de voyage à l'étranger, notamment par avion. Il est recommandé de placer tous les médicaments dans les bagages de cabine, de s'assurer qu'ils sont bien étiquetés ou dans leur boite d'origine (étiquette imprimée par un professionnel indiquant le nom du médicament ou du fabricant, ou étiquette pharmaceutique), de se munir d'une ordonnance, et d'une lettre du médecin traitant attestant de l'état de santé du jeune concerné. Les médicaments sur ordonnance sont exemptés des restrictions qui s'appliquent aux liquides, mais sont à présenter à l'agent de contrôle séparément des bagages de cabine.
Les seringues, les aiguilles hypodermiques et les injecteurs sont permis dans les bagages de cabine et dans les bagages enregistrés, à condition d'avoir un courrier du médecin confirmant le type de traitement qui est utilisé et pourquoi. En cas de voyage à l'étranger, il est plus prudent d'avoir un courrier du médecin traduit en anglais.

Récapitulatif des mesures à privilégier

- Anticiper les choix et les aménagements nécessaires pour favoriser le départ en classe de découvertes de l'élève souffrant de troubles de la santé.
- Associer les parents et l'élève à la préparation du séjour.
- Se référer aux éléments figurant dans le PAI ou le PPS
- Prendre les dispositions nécessaires pour assurer la continuité des soins.
- Anticiper les besoins de l'élève en matière de transports, d'hébergement et de repas.

16/03/21

S'informer sur les maladies et leurs conséquences

Asthme : BEP
Diabète de type 1 : BEP

Épilepsies : BEP
Maladies rares : aspects médicaux, BEP

Rendre l'école accessible

Sorties scolaires : le déroulement
Elève en fauteuil
Projets pédagogiques
Fatigue
Douleurs
Relations avec les pairs
BIBLIOGRAPHIE : Scolarisation des élèves malades

Travailler ensemble

Parents : relations de l'Ecole avec les parents des élèves malades
Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)
Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Liens

Sorties scolaires : pour le 1er degré, site Eduscol

Sorties scolaires : pour le second degré, site Eduscol

Circulaire n° 2017-084 du 3-5-2017: Missions et activités des personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap

Traitement de données à caractère personnel dénommé « Livret de parcours inclusif » : Décret n° 2021-1246 du 29 septembre 2021 relatif au traitement de données à caractère personnel dénommé « Livret de parcours inclusif » (LPI)
Journal officiel lois et décrets - N° 0228 du 30 septembre 2021

Vivre avec une maladie rare : aides et prestations pour les personnes atteintes de maladies rares et leurs proches (aidants familiaux/proches aidants): ce Cahier Orphanet est un document qui a pour objectif d’informer les malades atteints de maladies rares ainsi que leurs proches de leurs droits et de les guider dans le

système de soins.

Ressources documentaires

Sorties scolaires 1er degré : **Questions-réponses. Site Eduscol**

Organiser une sortie et voyage scolaire dans le second degré. Site Eduscol

Enquête et partage

Enquête
Enquête de satisfaction et d'audience
Partage
Envoyer par mail

Tous à l'école